

## Consultation du public pour la demande d'enregistrement d'une extension d'élevage de porcs au lieu-dit Kervelinge à Plonévez Porzay (EARL Colin)

Copie au Président du SDAGE Loire-Bretagne, au président du Conseil Régional de Bretagne, au Président du conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Iroise, au président de l'Etablissement Public de gestion des eaux de la baie de Douarnenez (EPAB), au président de la Commission Locale de l'Eau,

Douarnenez, le 18 janvier 2019

Monsieur le Préfet,

L'exploitation agricole Colin élève actuellement 39 vaches laitières et produit 1485 porcs charcutiers par an. Conseillée par la société AVELTIS, elle va abandonner l'activité lait et demander une extension de son élevage porcin à 4100 porcs charcutiers produits par an. Il y aura 2330 tonnes de lisier de porcs en plus des 1270 tonnes actuelles, soit un total de 3600 tonnes représentant 15 tonnes d'azote (N), soit **un excédent d'environ 5 tonnes d'azote par rapport à la situation antérieure**. Pour épandre cet azote supplémentaire, il est fait appel à quatre exploitations laitières environnantes.

Le remplacement des 39 vaches laitières par 10 bovins viande entraînera **une baisse de 16 ha de la surface cultivée en herbe** sur l'exploitation : baisse de 20,5 ha à 4,5 ha pour une surface totale de 94,8 ha dont les 90 ha restants seront cultivés en maïs et en céréales.

Le tableau ci-dessous donne la taille de chaque exploitation après projet et la part de leur surface en herbe. Il faut ajouter aux Unités de Gros Bétail (vaches et bovins) les 165 truies + 4290 porcelets + 4100 porcs charcutiers produits par l'EARL Colin. Le tableau montre aussi la part d'azote qui sera épandue annuellement provenant de l'EARL Colin. Ces épandages auront lieu à proximité des plages à algues vertes de Sainte Anne la Palud et de Trez Malouen, dans le bassin versant de la baie de Douarnenez, une des 8 baies concernées par le Plan Algues Vertes 2.

Tableau : Plan d'épandage prévu pour l'EARL Colin

Nom de l'exploitation	Surface Agricole Utile	Surface herbe	Unité Gros Bétail	Azote organique de la SARL Colin
EARL Colin	94,8 ha	4,5	10	10,6 t
EARL Hénaff	68,8 ha	35,3 ha	87,7	0,5 t
EARL du Manoir	46,5 ha	22,5 ha	64,3	0,9 t
EARL Vallée du Lopic	38,5 ha	20,5 ha	39,9	1,1 t
EARL Allouet	81 ha	46 ha	86	2 t

Cette demande a été précédée en décembre 2018 par une autre demande d'extension d'élevage porcin de l'EARL Le Duff à Plomodiern qui prévoit **six tonnes d'azote supplémentaires** et est actuellement en cours d'examen dans vos services. (Voir notre avis en pièce jointe)

En novembre 2018, vous avez déjà donné votre accord au méthaniseur Kastellin de Chateaulin pour épandre annuellement sous forme de digestat, **plus de vingt tonnes d'azote supplémentaires** sur le territoire du bassin versant de la baie de Douarnenez. (Voir notre avis en pièce jointe)

Si vous donnez à nouveau votre accord, vous aurez, en quatre mois, autorisé l'épandage de **plus de trente tonnes d'azote supplémentaires par an sur le bassin versant de la baie de Douarnenez, alors que le Plan Algues Vertes 2 prévoit une baisse de vingt tonnes d'azote par an** (cent tonnes sur cinq ans entre 2018 et 2022).

Les excès d'azote (nitrate) sont responsables de la prolifération des algues vertes et brunes et les taux de nitrates dans les rivières de la baie ne diminuent pas beaucoup. Ainsi, l'eau utilisée par l'EARL Colin pour abreuver les animaux évolue entre 61 et 40 mg /l **quand l'objectif affiché par le Plan Algues Vertes 2 est de 15mg/l.**

**Le projet présenté prévoit aussi la suppression de seize ha de prairies, alors que le Plan Algues Vertes 2 préconise le maintien et le renforcement de ces surfaces en herbe et que l'agence de la biodiversité dans son rapport 2018 établit le lien entre la disparition accélérée des prairies (remplacées par des cultures gourmandes en pesticides comme le maïs) et l'effondrement actuel de la faune et de la flore sauvage.**

Nous vous invitons à **saisir l'opportunité de cette demande d'enregistrement** pour demander aux cinq exploitations concernées par le projet de rechercher une solution conforme au Plan Algues Vertes 2 qui soit aussi, pour elles, une meilleure garantie de pérennité. N'oublions pas qu'autour de la baie le nombre d'exploitations est divisé par deux tous les vingt ans avec des conséquences dramatiques pour l'emploi.

D'une part, la société Aveltis affiche vouloir « répondre aux attentes sociétales ». Elle pourrait donc accompagner la transition de l'élevage porcin de l'EARL Colin vers une installation en agriculture biologique, pour laquelle les 800 000 euros d'investissement prévus dans le dossier devraient suffire.

D'autre part, les quatre exploitations qui « prêtent » leurs surfaces épandables sont des exploitations laitières de taille modeste qui ont toutes une part de prairie en herbe proche de 50 % de leur surface totale et pour lesquelles la conversion vers l'agriculture biologique promue dans le Plan Algues Vertes 2 est donc possible, grâce à l'accompagnement technique et financier proposé.

**Nous vous demandons donc, monsieur le Préfet,** de prendre une décision en cohérence avec le Plan Algues Vertes 2 qui fait l'objet de dépenses publiques élevées, en refusant une augmentation de 5 tonnes d'azote et une diminution de 16 ha de surface en herbe dans le bassin versant de la baie de Douarnenez et **d'engager une concertation avec les parties concernées** (les 5 exploitants agricoles, la société Aveltis, l'Établissement Public de la Baie, EPAB, qui gère le Plan algues vertes, le Parc Naturel Marin d'Iroise, la Chambre d'agriculture et les associations de protection de l'environnement).

Cette décision serait la marque d'un changement majeur et attendu par la population bretonne pour sortir d'une logique qui détruit depuis trop longtemps les emplois agricoles aussi bien que l'environnement.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées

Jean Hascoët, président de  
l'association Baie de Douarnenez  
Environnement



Nicole Le Gall, représentante de Eau  
et Rivières de Bretagne à la Commission  
Locale de l'Eau



10 impasse des filets bleus  
29100 Douarnenez  
bdze29@gmail.com

71 avenue Jacques Le Viol  
29000 Quimper  
finistere@eau-et-rivieres.org